



Centre de Gestion
Fonction Publique
Territoriale du Lot

CONCOURS EXTERNE SUR TITRES D'ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF SPÉCIALITÉ « CONSEIL EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE »

SESSION 2022

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU JURY FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS DÉCLARÉS ADMIS

Le 1^{er} février 2023 à 11h45 dans les locaux du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot (CDG 46), se sont réunis les membres du jury du concours externe sur titre d'Assistant Socio-Educatif, spécialité « Conseil en Economie Sociale et Familiale » afin d'arrêter la liste des candidats admis.

❖ Étaient présents :

Collège des élus	Président du Jury : Monsieur Michel DELPECH Vice-président du CDG 46 Elu de la Commune de Marcilhac sur Célé
	Président du Jury suppléant : Madame Mireille FIGEAC Présidente de la Communauté de Communes Cazals-Salviac
Collège des fonctionnaires	Représentant CAP : Madame Laurence DAILLY Suppléante de Madame Myriam PONS
	Représentant CNFPT : Monsieur Bruno REMOND
	Monsieur Nicolas SIFFERT Directeur projets à la Communauté de Communes Causses et Vallées de la Dordogne
Collège des personnalités qualifiées	Madame Anne-Marie TORTOSA Cheffe de service Maison de solidarité Figeac/Saint-Céré
	Madame Françoise BOSCH Cheffe de service Maison des Solidarités au département de l'Aude
	Monsieur Vincent CIRETTI Chef de service Maison des Solidarités au département de l'Aude

Absent : Madame Nelly GINESTET, Première vice-présidente en charge de l'Action Sociale, de la Protection de l'Enfance et de la Lutte contre les exclusions.

I - INTRODUCTION :

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée du lundi 30 janvier au mercredi 1^{er} février 2023 au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Aucun incident ne s'est produit durant le déroulement de l'épreuve orale.

❖ NOMBRE DE POSTES

29 postes ont été ouverts pour la Région Occitanie.

II - L'ÉPREUVE D'ADMISSION :

Conformément à l'article 1 du décret n° 2013-646 du 18 juillet 2013 fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des assistants territoriaux socio-éducatifs, il s'agit d'une épreuve orale d'admission consistant en un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).

❖ CONDITIONS D'ACCES

L'épreuve orale d'admission est accessible aux candidats ayant obtenus la note de 11,5/20 ou plus à l'épreuve écrite d'admissibilité.

86 candidats ont ainsi été déclarés admissibles suite aux épreuves écrites.

❖ PARTICIPATION

CANDIDATS CONVOQUÉS	CANDIDATS PRÉSENTS	ABSENTÉISME
86	85	1,2%

❖ NOTATION DE L'ÉPREUVE ORALE

Une grille d'évaluation a été fournie aux examinateurs.

Les 3 pôles d'examineurs se sont rencontrés afin de procéder à l'harmonisation des notes.

NOMBRE DE CANDIDAT	85
CANDIDATS ÉLIMINÉS NOTES INFÉRIEURES À 5/20	0
NOMBRE DE NOTES ≥ 10 /20	57
MOYENNE GÉNÉRALE	12,5
NOTE LA PLUS ÉLEVÉE	18
NOTE LA PLUS BASSE	6

Les examinateurs soulignent :

Une méconnaissance de l'environnement territorial. Il ne s'agit pas d'un jury de recrutement, il convient donc d'avoir une vue plus générale de l'environnement administratif.

III – DELIBERATION :

Conformément à l'article 4 du décret n°2013-646 du 18 juillet 2013 fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des assistants socio-éducatifs :

« Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves entraîne l'élimination du candidat ».

Selon son article 5 :

« A l'issue de l'épreuve d'admission, le jury arrête, dans la limite des places mises au concours, la liste d'admission ».

Aussi, conformément à l'article 18 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale :

« Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé .

Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants. »

Après avoir observé les notes de façon anonyme et compte tenu de leur homogénéité, le jury a décidé de ne pas opérer de péréquation et d'arrêter définitivement les notes.

Au vu des résultats et après délibération, le jury décide :

- d'éliminer les candidats absents à l'épreuve orale
- d'éliminer les candidats ayant obtenues une note inférieure à 10/20 après application des coefficients correspondants,
- de déterminer le seuil à atteindre pour être déclaré admis à **14,5/20**,
- de fixer le nombre total de candidats admis à 29 candidats,
- de lever l'anonymat des candidats afin de les informer de leur élimination,
- d'arrêter la liste des candidats admis par ordre alphabétique.

Nombre de postes ouverts	Seuil d'admission	Nombre d'admis
29	14,5	29

La liste des candidats déclarés admis au concours externe sur titres d'assistant socio-éducatif est jointe en annexe au présent procès-verbal.

La séance est levée à 12h05.



Centre de Gestion
Fonction Publique
Territoriale du Lot

**CONCOURS EXTERNE SUR TITRE D'ASSISTANT SOCIO EDUCATIF
SPÉCIALITÉ « CONSEIL EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE » SESSION**

2022

Liste des candidats admis

Par ordre alphabétique

N°	Nom	Prénom
7767	BACH	Stéphanie Christelle Elodie
7813	BARET	Mélissa
7596	BELKIDAR	Manon
7740	BONAMY	Chloé Apolline Felicie
7612	BOURGADE	Mylène
7714	BUZOS	Laurie
7798	CAILLENS	Gaëlle
7629	COTTIER	Marie
7620	CRAUSAZ	Solène Lydie Paule
7602	DRULHES	Florianne
7758	DUXANS	Fanny Odette Marie
7702	GACHE	Manon Marie
7749	GALINDO	Marion Claude Camille
7712	GARZARO	Annie
7748	GOUDEAU	Céline
7835	HERRMANN	Julia Dorothee
7855	JUNIQUE	Océane
7654	LACAM	Alicia Virginie
7639	LHOUMAUD	Marion Aude Charlène
7803	MARTY	Emilie Aurélie Aurore
7666	MERCERON	Coralie Gwenaëlle
7757	MONTADAT	Fannie
7784	NGUYEN PRIETO	Laure
7642	REPULLES	Aurelie
7715	RODRIGUEZ	Margaux
7592	SALIERES	Amandine
7811	SERIN	Caroline
7863	SUBERBIELLE	Laura
7677	VAYSSIE	Anaïs Simone Marie-Claire

Membres	Signature
Monsieur Michel DELPECH	
Madame Mireille FIGEAC	
Madame Nelly GINESTET	
Madame Laurence DAILLY	
Monsieur Bruno REMOND	
Monsieur Nicolas SIFFERT	
Madame Anne-Marie TORTOSA	
Madame Françoise BOSCH	
Monsieur Vincent CIRETTI	